

Mode d'emploi

des grands récipients pour vrac (GRV) métalliques destinés aux batteries usagées

de type SAP 600 K (Version 0)



À propos de ce mode d'emploi

Ce mode d'emploi décrit l'utilisation, le transport, l'installation, le remplissage et le vidage des réservoirs (grands récipients pour vrac) (GRV) SAP 600 K.

Ce mode d'emploi comporte :

- Liste des pièces de rechange
- Certificat d'homologation

Type

n° de certificat d'homologation

SAP 600 K

D/BAM 0348/11A (GRV)

Description du réservoir

Le GRV de type SAP 600 K se compose d'un réservoir extérieur en acier galvanisé sans cadre et d'un réservoir intérieur en polyéthylène qui présente un volume de 620 litres.

Les réservoirs sont équipés de pieds stables, d'entrées pour chariots élévateurs et d'œilletons dans les coins permettant d'installer des chaînes de suspension.

Utilisation prévue du réservoir

Les réservoirs doivent uniquement être utilisés

- pour le transport conforme au règlement allemand sur le transport de marchandises dangereuses (GGVSEB)
- pour le stockage et
- comme réservoir de collecte

de matières solides appartenant à des classes du GGVSEB (ARD/RID) pouvant explicitement être utilisées avec de tels récipients.

Prescriptions/consignes de sécurité

- Pour protéger les fermetures du couvercle des dommages, celles-ci doivent être mises dans leur position de base après ouverture.
- Seules certaines matières solides dangereuses, appartenant aux classes du GGVSEB permettant le transport dans ces contenants, peuvent être transportées dans ce récipient.
- Les réservoirs de collecte ne doivent être utilisés par l'exploitant que pour les produits de remplissage dont la compatibilité avec les matériaux, armatures, fermetures et joints du réservoir est garantie et peut être attestée.



- Chaque réservoir doit, après 2 ans et demi maximum, faire l'objet d'une inspection effectuée de manière conforme aux prescriptions des autorités, afin de contrôler son état extérieur et de vérifier que son dispositif de commande fonctionne parfaitement.
- Le rapport d'inspection doit être conservé par le propriétaire au moins jusqu'à l'inspection suivante.
- Les documents mentionnés sur le certificat d'homologation doivent être conservés.
- Les réservoirs de type SAP 600 K ont été soumis pour la première fois à un examen structurel conformément aux approbations de modèle.
- Lors des réparations, seules des pièces de rechange d'origine doivent être utilisées.
- À l'issue d'une réparation nécessaire, le réservoir doit à nouveau être contrôlé par un organisme d'inspection.
- Toute modification apportée au réservoir et à ses composants annule l'homologation.

Installation et entreposage du réservoir

- Seul un personnel qualifié et formé est habilité à se charger de l'installation et de l'entreposage.
- Il est interdit d'entreposer des produits dangereux dans des réservoirs défectueux et dont l'étanchéité n'est plus assurée.
- Le lieu de stockage doit être bien aéré.
- Le réservoir doit être installé sur une surface plane et sous abri.
- Le réservoir doit être protégé des intempéries, des rayons directs du soleil et de la chaleur rayonnante.
- Sur le lieu d'installation, les éléments suivants doivent être visibles :
 1. « Fiche récapitulant les prescriptions d'utilisation et de comportement pour le stockage des matières dangereuses pour l'eau »
 2. Désignation du produit de remplissage.
- La sécurité du réservoir ne doit pas être compromise par la circulation des véhicules, instruments de travail ou charges.

Remplissage du réservoir

- Seul un personnel qualifié et formé est habilité à se charger des tâches de remplissage.
- L'état impeccable des réservoirs, de leur couvercle, fermetures et joints doit être vérifié par l'exploitant avant chaque mise à disposition pour remplissage.
- Les défauts ou dommages des parois du réservoir, du fond, du couvercle, des joints ou des fermetures doivent être immédiatement éliminés. Au besoin, la cuve devra être éliminée de manière conforme et remplacée.
- Il est interdit de remplir des réservoirs défectueux et dont l'étanchéité n'est plus assurée.
- Lors du remplissage, il est indispensable de respecter les prescriptions en matière de prévention des accidents et au besoin, il pourra être nécessaire de porter un équipement de protection individuelle. Vous pouvez utiliser un film de protection/revêtement de protection pour protéger les réservoirs des encrassements importants.
- Le processus de remplissage doit être réalisé avec soin et tout produit renversé doit être immédiatement éliminé de manière conforme.
- Le remplissage du réservoir s'effectue par le couvercle plein qui peut être relevé grâce à sa béquille.
- Après chaque remplissage, le couvercle doit être refermé.

Vidage du réservoir

- Seul un personnel qualifié et formé est habilité à se charger du vidage du réservoir.
- Les réservoirs doivent uniquement être vidés dans des installations prévues à cet effet.
- Le vidage des réservoirs s'effectue par le couvercle plein qui peut être incliné à 270° et bloqué.



Transport du réservoir

- Seul un personnel qualifié et formé est habilité à se charger du transport et des transferts du réservoir. Les transferts et le transport des réservoirs ne doivent s'effectuer qu'au moyen d'équipements adaptés et sûrs.
- Avant le transport, fermer le couvercle plein à l'aide des fermetures à genouillères.
- Les réservoirs doivent uniquement être transportés par les entrées pour chariots élévateurs et les œilletons situés dans les coins permettant d'installer des chaînes de suspension.
- Il est interdit de transporter des matières dangereuses dans des réservoirs défectueux.
- L'utilisateur doit vérifier l'état impeccable des réservoirs, de leur couvercle, fermetures et joints avant chaque transport.
- Aucun résidu dangereux du contenu ne doit rester collé à l'extérieur du réservoir pendant le transport.
- Pendant le transport, les réservoirs doivent être fixés ou maintenus dans l'unité de transport de manière à les protéger des mouvements latéraux, longitudinaux et des chocs et à les protéger de l'extérieur.



Pièces de rechange

Vous trouverez dans la liste des pièces de rechange toutes les indications nécessaires à la commande de ces pièces. Pour que votre commande soit traitée au plus vite, nous avons besoin des informations suivantes :

- La référence de la pièce de rechange
- La désignation de la pièce de rechange
- La quantité commandée
- Désignation du réservoir, numéro de fabrication et année de fabrication

Veillez adresser toutes vos commandes de pièces de rechange à :

Bauer GmbH
Eichendorffstraße 62
D-46354 Südlohn
Tél. +49 2862 / 709-0
Fax + 49 2862 709-155 /-156
E-mail : info@bauer-suedlohn.com

Entreposez les pièces de rechange au sec, à l'abri de la poussière et protégez-les du gel et de la chaleur. Nous vous recommandons également de constituer un stock de ces pièces.

Nous tenons à vous informer expressément du fait que les pièces de rechange et accessoires qui ne sont pas livrés par notre entreprise ne sont ni contrôlés ni autorisés par nos services. Il arrive que l'intégration, le montage ou l'utilisation de ces pièces ait un impact sur les propriétés prévues du réservoir.

Nous déclinons toute responsabilité et n'assurons aucune garantie quant aux dommages liés à l'utilisation de pièces et d'accessoires qui ne seraient pas d'origine.

Service client

Le service client est prodigué dans le cadre de la garantie. Le délai de garantie est d'un an à compter de la mise en service initiale et porte sur l'ensemble des pièces à l'exception des pièces d'usure. Au-delà de cette période, le service client doit faire l'objet d'un accord particulier qui peut être convenu avec nos services en cas de besoin. Dans ce cas, il sera facturé. Pour tout problème technique, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées susmentionnées.

Veillez respecter les prescriptions légales en vigueur concernant les points susmentionnés.